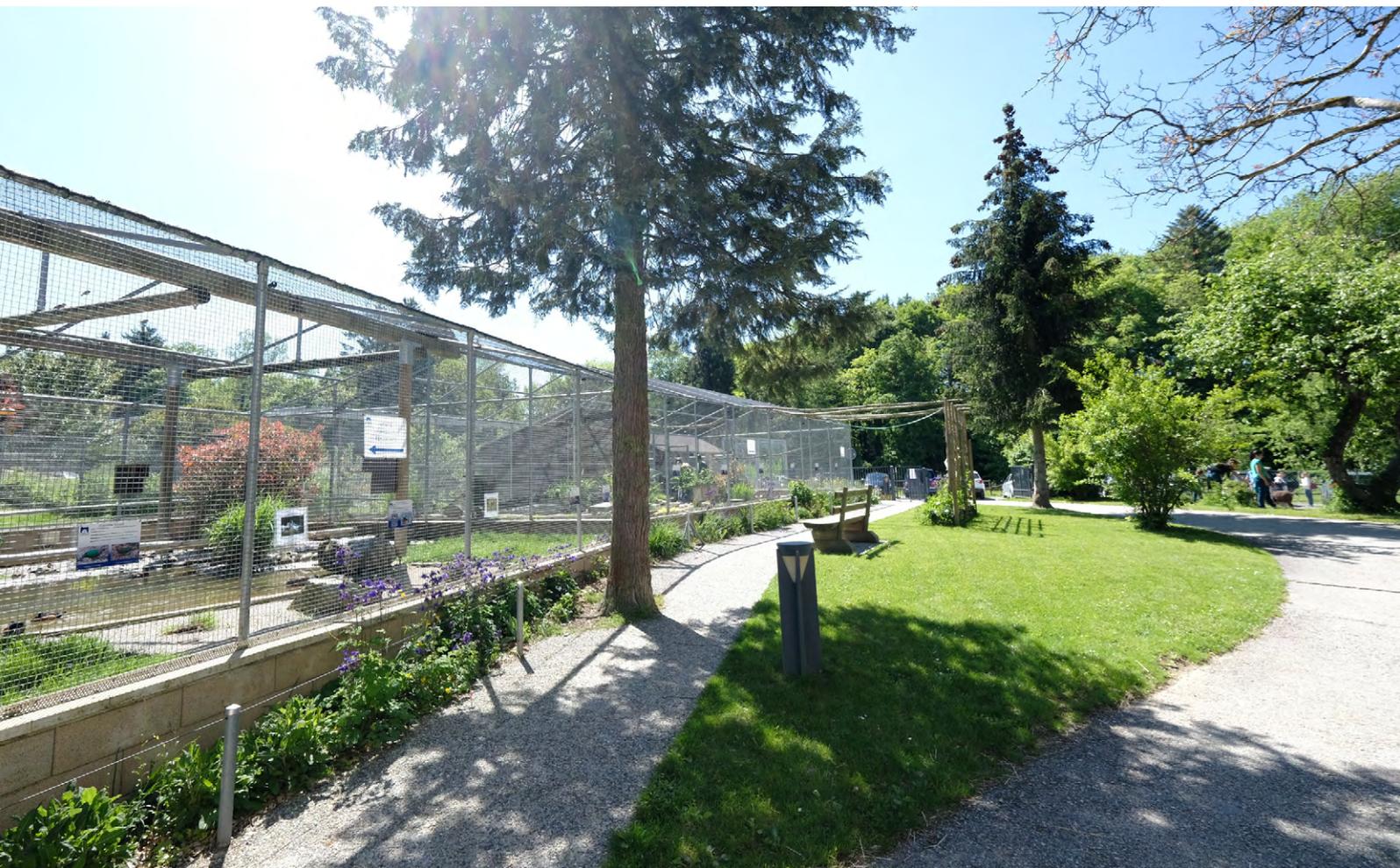




Rapport d'activité **2020**



Sommaire

Présentation de la Fondation	4
Les buts de la Fondation	4
Un bref historique.....	4
Situation actuelle	4
Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2020	7
Le mot du Président	8
Le mot de la Direction	10
Un reflet des projets et des activités	14
Hébergement et Ateliers.....	14
Ressources humaines	16
Les organes dirigeants	18
Le Conseil de Fondation	18
Le directeur et le comité de direction	19
L'organe de révision	20
Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer	20
Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement	20
Les dons et les donateurs	20
Le statut fiscal	20
La prévoyance professionnelle	20
Les liens.....	20
Les finances	22
Le bilan.....	22
Le compte d'exploitation	23
Le compte de résultat	24
L'annexe aux comptes	24
Le rapport de l'organe de révision	32
Remerciements	34

Présentation de la Fondation

Les buts de la Fondation

Selon l'article 3 des statuts, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement de personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Les principes qui guident son activité se fondent notamment sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006. Pour répondre à la diversité et à la singularité des besoins des personnes accompagnées, la fondation s'appuie sur une pluralité d'approches telles que, par exemple, le Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap (MDH-PPH), l'analyse systémique, la sociothérapie d'orientation anthroposophique, l'approche cognitivo-comportementale, le programme TEACCH et l'analyse ABA.

Un bref historique

L'association « Centre de Pédagogie Curative » a été créée à St-Barthélemy en 1946 à l'initiative de Mme Vala Bérence, inspirée des travaux de M. Rudolf Steiner et accueillait, au début de son activité, des enfants. Ceux-ci devenus de jeunes adultes, elle change de

dénomination pour s'appeler le « Centre Social et Curatif » (CSC) en 1986. Elle changera de statut en 1988 et devient une fondation sous le nom de « Centre Social et Curatif, St-Barthélemy ».

Depuis 1994, la fondation accueille exclusivement des personnes adultes. Dès 2012, elle s'ouvre à une pluralité d'approches et son nom évolue une nouvelle fois en 2016, année du 70^e anniversaire pour prendre sa dénomination actuelle « **Fondation CSC St-Barthélemy** ».

Situation actuelle

Située à St-Barthélemy, près d'Echallens, la fondation est un établissement socio-éducatif sans but lucratif, reconnu d'utilité publique et subventionné par le Canton de Vaud.

La fondation dispense des prestations dans plusieurs secteurs d'activités notamment :

- **L'hébergement** qui est constitué de 9 foyers répartis sur 3 sites proposant un cadre de vie favorisant le bien-être, l'autodétermination et le développement personnel.
- **Les ateliers** qui offrent un travail ou une activité de jour valorisants : ils comprennent des ateliers à vocation socialisante ainsi que des centres de jour.
- **La santé et les thérapies** qui dispensent des soins infirmiers et des thérapies telles qu'un suivi psychologique, de la musicothérapie, de l'art-thérapie et des massages.





Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2020

Capacité d'accueil

- **74** résidents, âgés de 18 à 92 ans accueillis 24h/24h, 365 jours par année.

Sites, hébergement, ateliers

- **3** sites (site du Château et site de la Ferme à St-Barthélemy, site Villa Lilas à Echallens) ;
- **9** foyers accueillant chacun entre **7** et **15** résidents ;
- **10** ateliers offrant des prestations d'activités de jour dont **7** à vocation socialisante et **3** centres de jour.

Collaborateurs

- près de **200** collaboratrices et collaborateurs représentant **111.10** emplois à plein temps.

Finances

- un budget annuel de l'ordre de **14** millions de francs ;
- une valeur ECA des bâtiments de près de **28** millions de francs.

Prestations hôtelières (cuisines, buanderie et entretien)

- plus de **200** repas confectionnés chaque jour ;
- près de **70** tonnes de linge lavé chaque année ;
- environ **14'000** heures effectuées par les collaborateurs pour l'entretien et la maintenance des infrastructures ;
- une superficie de **30** hectares.

L'accueil du public

Sur le site du Château

- la grande salle Leenaards pouvant recevoir jusqu'à **120** personnes assises.

Sur le site de la Ferme

- un café-restaurant avec terrasse ;
- une boulangerie bio ;
- une exploitation agricole bio d'environ 24,5 hectares ;
- un parc animalier rassemblant près de **380** animaux.
- un parcours didactique.

Le mot du Président

Alors que la pandémie liée au Covid-19 frappe le monde de plein fouet depuis près d'une année, le temps de l'insouciance paraît bien lointain ! Où est passé le temps où nous pouvions nous rencontrer autour du verre de l'amitié, nous serrer la main sans se soucier du nombre de personnes présentes, le respect des distanciations sociales, le port du masque ? Loin, très loin... Fort heureusement, la fondation a pu, en ce début d'année, exprimer sa reconnaissance à Madame Danielle Martinet, avant le pic de la crise. Qui aurait pensé que ce serait la première et la seule fête organisée dans les murs de la fondation en 2020 ?

Remerciements à Madame Danielle Martinet

Comme vous avez pu le lire dans le rapport d'activité 2019, Madame Danielle Martinet, directrice, a décidé de mettre un terme à son activité afin de saisir une opportunité lui permettant de mettre en valeur ses compétences et son expérience dans un autre environnement. Pour saluer son immense travail accompli durant ces 5 dernières années, la fondation a souhaité lui adresser des remerciements bien mérités, en organisant deux événements dont un ouvert au public sur invitation. Ces moments de partage et de convivialité ont été fort appréciés d'autant plus que quelques jours après, la Suisse rentrait dans la crise sanitaire.

Désignation d'une direction ad-intérim

Bien que le Conseil de Fondation ait anticipé le lancement du processus de recrutement, une responsabilité de taille lui incombait afin de nommer une direction ad-intérim au plus vite pour permettre d'assurer la transition dans de bonnes conditions. C'est dans ce contexte inédit de pandémie que Madame Lysiane Chatellenaz, directrice adjointe RH, qui a par ailleurs déjà assumé ce rôle par le passé, a accepté ce mandat dès le 29 février 2020 et durant le temps nécessaire à la suppléance.

A peine eu-t-elle débuté dans cette fonction que le Conseil fédéral déclarait le 16 mars 2020 l'état d'urgence

sanitaire dans tout le pays ébranlant dès lors nos repères et nos certitudes. Durant les mois qui suivirent, en ma qualité de président, j'ai pu mesurer semaine après semaine le professionnalisme, la constante adaptabilité et l'élan de solidarité qui s'est manifesté au sein de la fondation afin de veiller à la sécurité des résidentes et des résidents et au maintien d'une certaine qualité de vie malgré les immenses difficultés provoquées par la crise sanitaire.

Je tiens à remercier sincèrement Madame Lysiane Chatellenaz pour son engagement sans faille dans la conduite de la fondation et dans la gestion de cette pandémie qui perdure encore, ainsi que l'ensemble des professionnels qui ont œuvré à ses côtés de manière remarquable.

Nomination du nouveau directeur, Monsieur David Volet

Le processus de recrutement, piloté par la commission de nomination composée de Messieurs Matter, Rinderknecht, de Madame Bottlang-Pittet et de moi-même a été lancé, ceci en partenariat avec Madame Magali Fischer, consultante externe. Au terme d'une démarche de sélection longue et exigeante, Monsieur David Volet a été choisi parmi plus de 70 candidat-e-s. Sa solide expérience professionnelle dans le domaine de la déficience intellectuelle, ses connaissances approfondies de la réalité des établissements socio-éducatifs et des réseaux professionnels vaudois ont convaincu la commission de nomination et le Conseil de Fondation. Il dispose d'atouts indéniables pour assurer la direction de la Fondation CSC St-Barthélemy et relever les nombreux et importants défis qui l'attendent.

Entré en fonction le 1er novembre 2020, je lui adresse mes vœux de succès dans ses nouvelles responsabilités.

Mouvements au sein du Conseil de Fondation

Monsieur Claude Pidoux, après vingt années en tant que membre du Conseil de Fondation, a souhaité se libérer



Christophe EQUÉY

Président du Conseil de Fondation

de ses obligations le 30 juin 2020. Son départ est une page riche d'histoire qui se tourne. Je tiens personnellement à le remercier pour son investissement durant toutes ces années. A la fois comme syndic, puis syndic honoraire de la commune d'Oulens-sous-Echallens, ingénieur en génie rural, inspecteur ECA et maître agriculteur, il a été d'une grande aide notamment dans l'évolution des exigences légales concernant la Ferme ou de la sécurité incendie.

Fort du constat que plusieurs personnes siègent depuis plus de vingt ans et au vu des départs à venir en raison de l'atteinte de la limite d'âge statutaire de certains membres, le Conseil de Fondation a accepté d'anticiper l'avenir en préparant d'ores et déjà le renouvellement progressif du Conseil. C'est dans ce contexte que Madame Christine Michaud, de formation universitaire en sciences sociales et psychopédagogiques, ayant œuvré dans le paysage politique vaudois et assumé la direction d'une institution dans le canton de Fribourg, a rejoint le Conseil de Fondation en septembre 2020. Je la remercie très sincèrement d'avoir accepté ce mandat et je lui souhaite mes meilleurs vœux dans cette nouvelle fonction.

Chaleureux remerciements

Pour conclure, j'adresse ma vive reconnaissance à mes collègues du Conseil de Fondation, à l'équipe de direction ainsi qu'à tous les professionnels qui œuvrent au quotidien au sein de la fondation en faisant preuve d'engagement, d'investissement afin d'assurer un accompagnement de qualité auprès des résidentes et des résidents que nous accueillons.



Le mot de la Direction

L'année 2020 devait être une année de transition, on le savait depuis le mois de décembre 2019. En effet, Mme Martinet a quitté la fondation le 28 février 2020 afin de pouvoir profiter d'une période de vacances bien méritée, avant de relever le nouveau défi qui l'attendait dès le 1er mai 2020.

Direction ad intérim du 29 février au 31 octobre 2020

En débutant la direction ad intérim en ce 29 février 2020, je ne me doutais pas encore de ce qui allait arriver. Le Conseil de Fondation avait tout organisé afin que cette période se déroule au mieux et a travaillé d'arrache-pied afin de trouver la bonne personne pour reprendre la direction de la fondation. Tout était prêt pour poursuivre ce qui avait déjà été accompli ainsi que pour accueillir la nouvelle direction en transmettant le flambeau avec des résidentes, des résidents en pleine forme, des collaboratrices, des collaborateurs motivés et une organisation bien en place.

Le grain de sable

C'est le 28 février 2020 que nous étions rendus attentifs au fait que le Coronavirus risquait de s'inviter dans nos régions par une première affiche de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui, à l'époque, nous demandait de nous protéger en se lavant régulièrement les mains, en toussant dans notre coude et en restant chez nous en cas de toux ou de fièvre. La situation a, comme nous le savons tous, évolué négativement et je ne reviendrai pas ici sur tout ce qui en a suivi.

La résistance

La fondation a tout mis en œuvre afin de protéger l'ensemble des résidents et des collaborateurs de toute contamination. Cette situation a généré une masse de travail supplémentaire par l'élaboration de différents concepts, la rédaction d'une multitude de procédures, protocoles et autres documents nécessaires à la gestion d'une telle crise. Tout cela n'a pas été vain puisque ce

n'est finalement que le 21 avril 2020 que le premier cas s'est déclaré et qu'il a fallu faire face à des difficultés pour lesquelles il est vrai, personne, tout horizon confondu, n'était réellement préparé.

L'esprit d'équipe

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. » Françoise Dolto

Durant les différentes situations de contamination, de confinement, d'isolement et de fermeture d'ateliers, nous avons pu observer un esprit d'équipe hors du commun au sein des différents corps de métiers qui composent l'effectif de la fondation. Chacun a pu découvrir le quotidien de l'autre et ainsi soutenir les groupes qui en avaient besoin. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour son état d'esprit remarquable durant toute la période de la pandémie qui dure encore. Sans vous, nous n'y serions pas arrivés. Mes remerciements vont également aux parents, aux familles, aux curatrices et curateurs qui nous ont soutenus malgré les mesures parfois drastiques que nous avons dû mettre en place.

Le quotidien

Malgré le coronavirus, la vie de la fondation a continué avec les joies et les peines jalonnant la vie d'un tel établissement. Des départs et des arrivées de collaborateurs et également de résidents. Le quotidien se déroulait un peu différemment de l'habitude, mais chacun semblait s'accommoder progressivement aux mesures et à la situation. Les résidents de la fondation ont été exemplaires et ont fait preuve d'immenses facultés d'adaptation. Il s'est ajouté à cette période particulière l'immense tristesse de devoir dire au revoir à Madame Noémie Besnard, résidente de la Maison des Fleurs, qui en raison d'un accident a rejoint les étoiles le 19 mai 2020. Je lui rends ici hommage

Le passage de témoin le 1er novembre 2020

Après huit mois intenses, mais très riches en expérience, c'est avec plaisir que j'ai vu arriver Monsieur David Volet pour reprendre la direction de la fondation. Comme un fait exprès, son arrivée a été marquée peu après par une nouvelle période de contamination qui ne lui a pas vraiment permis de débiter dans le calme. De ce fait, il a connu immédiatement la réalité qui nous a accompagnés durant toute cette année 2020 et par conséquent, le passage de témoin s'est effectué dans la continuité.

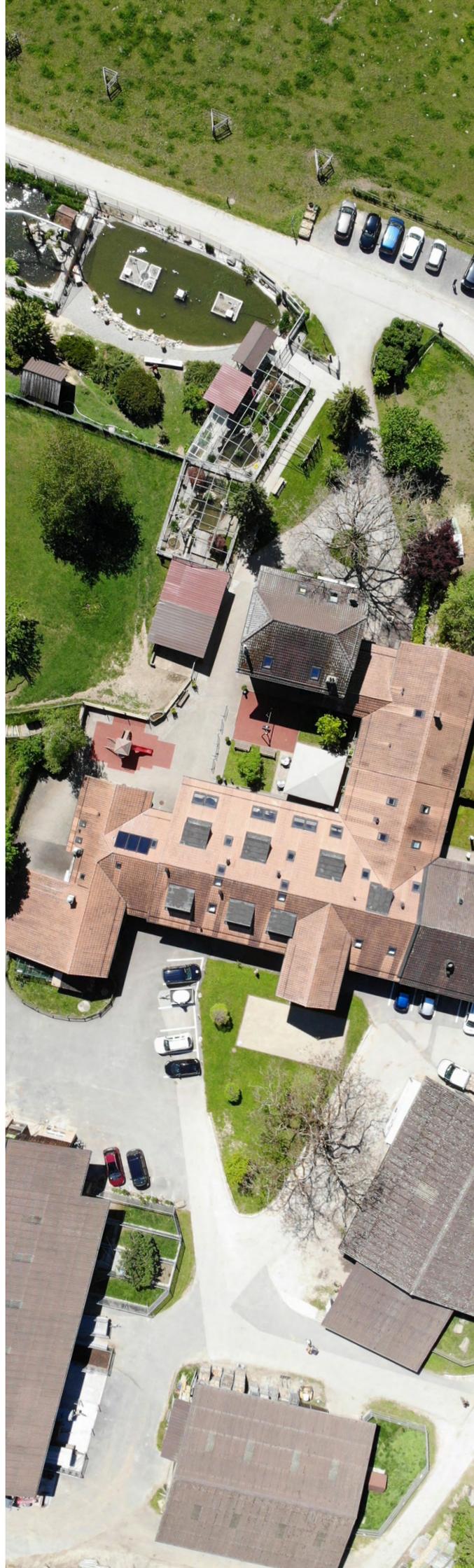
Remerciements

« Les bonnes personnes ne te changent pas, elles t'accompagnent » Antonio Como

Au terme de mon mandat, je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue et accompagnée au quotidien, le Conseil de Fondation, le Comité de direction, tous les cadres de proximité, les collaboratrices, les collaborateurs et bien évidemment les résidentes et les résidents. Je garderai de ces huit mois une expérience que je n'aurai jamais acquise ailleurs, j'ai découvert de plus près la réalité quotidienne de beaucoup d'entre vous et également de très belles qualités humaines. Un grand merci également à Madame Martinet de m'avoir transmis les « clés » de la fondation.



Lysiane CHATELLENAZ
Directrice ad-intérim



David VOLET
Directeur



Entrée en fonction

« La meilleure façon d'anticiper l'avenir est de bien comprendre le présent » Peter F. Drucker

C'est coloré par cette citation ô combien sensée que se sont déroulés mes premiers mois durant lesquels j'ai pu découvrir à ma grande satisfaction ce que contenait l'écrin de la Fondation CSC St-Barthélemy en termes de compétences, d'activités, d'expériences et d'humanité. J'ai pu ainsi vérifier l'adéquation de la déclaration des trois valeurs portées par la fondation. En effet, cette période difficile de crise sanitaire mondiale a mis à l'épreuve l'ensemble de nos pratiques et a fragilisé nos valeurs. Et pourtant... la solidarité entre les collaborateurs, les résidents et les services transverses a été admirable, l'équité a été mise en œuvre par l'adaptation des règles de protection, des consignes lorsque la situation s'avérait nécessaire, et enfin le respect, le moteur qui a permis de surpasser nos différences dans un même but, une même mission.

C'est donc dans un climat de confiance réciproque que nous allons construire ENSEMBLE l'avenir de la fondation.

Projets en cours et à venir

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

Pour ce qui est de la vision 2020, le Conseil de Fondation a décidé en fin d'année de ne pas la prolonger étant donné que la majorité des objectifs avaient été atteints. Dès lors, le lancement de la vision à horizon 5-6 ans sera un des nombreux projets à mener qui devra tenir compte de l'évolution des besoins des résidents en termes d'infrastructures dans un monde en perpétuel mouvement.

Dans cette perspective, d'autres projets sont en cours, et démarreront prochainement, parmi eux :

- le 75^e anniversaire de la fondation à l'automne 2021 (sous réserve de la situation sanitaire) ;
- l'intégration d'un nouveau lieu de vie offrant 8 places d'accueil dans le centre d'Echallens ;
- un projet de rénovation des bâtiments existants.





Un reflet des projets et des activités

Hébergement et Ateliers

Bilan d'une année particulière

Il est impossible de commencer mon rapport d'activité sans parler de la situation sanitaire extraordinaire dans laquelle nous évoluons depuis le mois de mars 2020. En effet, les premières mesures édictées par le Conseil fédéral et adaptées par certains de nos partenaires externes et bailleurs de fonds, au soir du 13 mars 2020, ont nécessité depuis, une réelle capacité d'adaptation de la part des résidentes, des résidents, des collaboratrices et des collaborateurs. La mise en œuvre de ces recommandations a fait l'objet de nombreuses procédures et instructions, réparties sur les secteurs « Hébergement », « Ateliers » et « Santé-thérapie ». Au fil des mois, j'ai pu constater la solidarité, la réactivité, la créativité et la souplesse dont ont fait preuve les équipes socio-éducatives et socioprofessionnelles pour garantir un accompagnement de qualité auprès des résidents.

Bien que le contexte ait été parfois pesant, la majeure partie des résidents semble avoir traversé cette année particulière dans de bonnes conditions, favorisé il est vrai, par des conditions météorologiques clémentes et par la présence renforcée de collaborateurs hors hébergement sur les lieux de vie. De plus et dans la mesure où la situation le permettait, des séjours de vacances en Suisse ont pu être organisés ainsi que des activités sportives, de loisirs, et la création de nouveaux produits.

Pour conclure, la solidarité, une des trois valeurs de la fondation, a été portée haut et fort par les professionnels mais également par les parents, les curateurs par leurs nombreux messages de soutien face à cette crise.

Evolution du taux d'activité partiel dans les activités de jour – Tendances actuelles ?

Il a été constaté ces dernières années une diminution significative du taux d'activité des résidents au sein des activités de jour. En effet, le pourcentage de résidents à temps complet représentait en 2014 93 % contre 62 % en 2020, ce qui pourrait s'expliquer par :

Le vieillissement de la population : en 2020, 33 % des résidents ont plus de 60 ans et pour la grande majorité d'entre eux, leur présence en centre de jour ou dans un atelier à vocation socialisante s'effectue de manière partielle afin de répondre à leur rythme.

L'augmentation des activités favorisant l'autonomie dans la vie quotidienne et le bien-être

Bien que les activités de jour offrent la possibilité de développer et de réaliser un potentiel de compétences dans un contexte socio-professionnel par des activités valorisantes et reconnues par la société, il a été constaté une demande croissante de la part des résidents de bénéficier de plus de temps pour eux. En effet, le souhait d'avoir accès à des apprentissages dans le but d'augmenter leur autonomie et/ou de bénéficier d'activités de bien-être (sports, loisirs, thérapies diverses), a été exprimé lors des synthèses ou lors des entretiens individuels. C'est dans ce sens que 7 % des résidents ont demandé de diminuer leur taux d'activité ces deux dernières années.

Evolution en % des résidents à temps partiel



Bilan de l'ouverture dominicale du St-Bar à Café sur le site de la Ferme

Pour la 3^e année consécutive et malgré la situation sanitaire actuelle, le bilan est extrêmement positif. En effet, le nombre de clients accueillis lors des 11 dimanches d'ouverture entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020 a été très important. A notre sens, cet outil de travail répond à la demande extérieure et à la notion de société inclusive qui valorise les résidents dans leurs activités par une réalisation professionnelle.



Olivier PILET
Directeur adjoint
Hébergement, Ateliers

Rencontres annuelles concernant le projet d'accompagnement personnalisé

Les synthèses ont été suspendues du 16 mars au 10 juin 2020, puis du 1er novembre au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, près de 50 % d'entre elles ont pu être maintenues dont 93 % en présence des résidents et 80 % avec les familles et/ou avec les curateurs.

Participation des curateurs et des résidents aux synthèses annuelles



Poursuite de la formation interne

Bien entendu, la pandémie a eu un impact sur l'organisation des formations. Sur les seize proposées initialement, une dizaine a pu être dispensée dans les locaux de la fondation. Cela représente plus de 95 heures de formation auxquelles ont participé 150 collaborateurs.

Nombre d'heures allouées à la formation



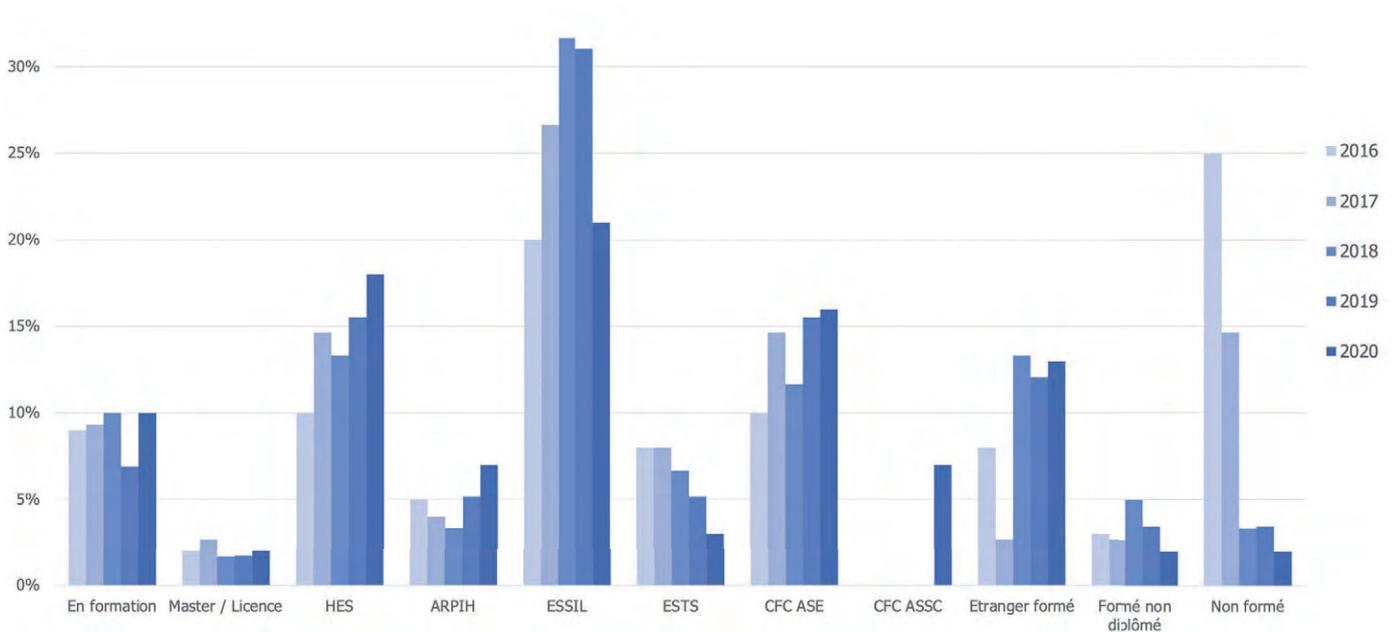
Ressources humaines

Compte tenu de la situation sanitaire et de la période de direction ad intérim assurée par la directrice adjointe RH, il n'y a pas eu de grands projets initiés en 2020. L'essentiel des ressources a été consacré à la gestion administrative liée à la pandémie ainsi qu'aux tâches quotidiennes inhérentes aux ressources humaines.

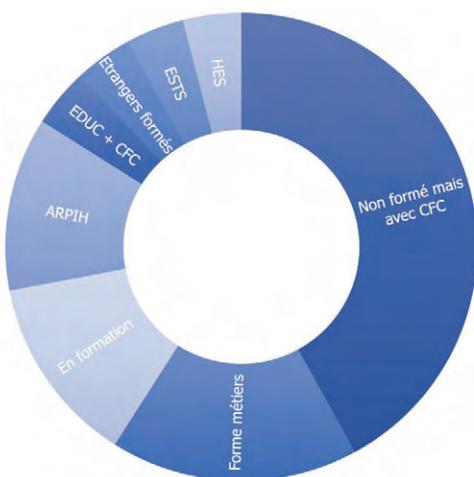
Formation des collaborateurs assurant l'accompagnement des résidents

Comme décidé il y a plusieurs années, la fondation poursuit son effort afin d'engager des collaborateurs formés ou susceptibles de l'être rapidement.

Collaborateurs hébergement - Répartition des formations



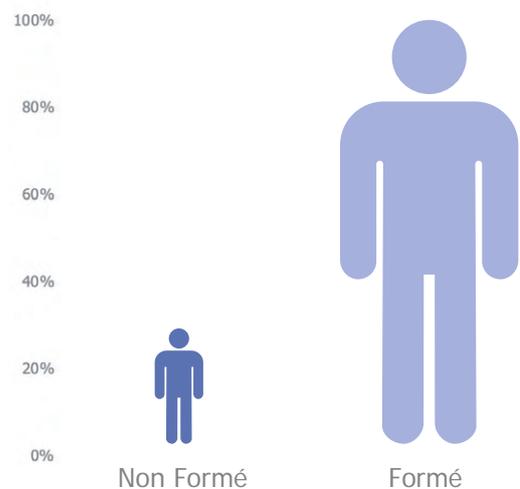
Collaborateurs ateliers Répartition des formations



Collaborateurs formés

2016 : 45% 2019 : 70%
 2017 : 68% 2020 : 71%
 2018 : 70%

Personnel de nuit Minimum Croix-Rouge Suisse

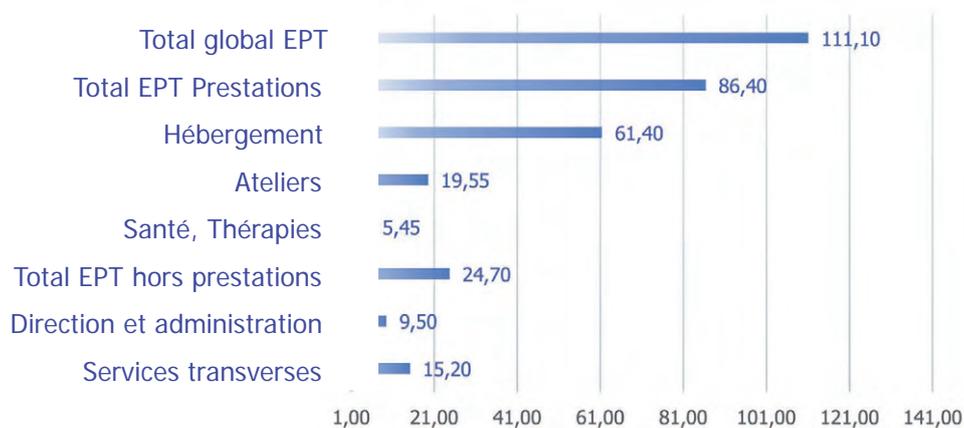


Collaborateurs formés

2016 : 76% 2019 : 100%
 2017 : 93% 2020 : 100%
 2018 : 100%

Répartition de l'effectif au 31 décembre 2020

La dotation allouée pour l'année 2020 était de 111.10 Equivalent Plein Temps (EPT), le plus grand nombre de collaborateurs se situant bien évidemment dans les secteurs liés aux prestations, soit 86.40 EPT. La direction, l'administration et les services transverses quant à eux comptent 24.70 EPT.



Sécurité

Les installations liées à la détection incendie des cinq maisons du site du Château, du bâtiment de l'Orme et du bâtiment administratif ont pu être terminées en 2020.

Enfin, près de 60 personnes ont suivi les différentes formations liées à la sécurité incendie que ce soit sur les procédures internes ou l'école du feu dispensées par la Société SICLI, qui abordent notamment l'utilisation du matériel pour lutter contre le feu (extincteurs, couvertures, etc.).

Ces formations sont organisées chaque année afin de garantir la sécurité des personnes et des infrastructures.

Lysiane CHATELLENAZ

Directrice adjointe
Ressources Humaines



Les organes dirigeants

Le Conseil de Fondation (état au 31 décembre 2020)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation/Profession	Fonction
Equey Christophe	2016 ¹	Licencié en sciences politiques, administrateur indépendant	Président
Bottlang-Pittet Jaqueline	2016 ²	Enseignante	Vice-présidente
Rinderknecht Christian	2016 ³	Economiste HEC	Trésorier
Vuille Pierre	2017 ⁴	Master en HEC et en théologie	Secrétaire
Favre Sandrine	2008	Municipale	Membre
Henny Elisabeth	2014	Licenciée en droit, chargée de cours	Membre
Hucher Jean-Claude	1999	Licencié en sciences de l'éducation, Maîtrise en philosophie-éthique	Membre
Matter Thierry	2016	Retraité de l'administration cantonale vaudoise	Membre
Michaud Christine (depuis le 28.09.2020)	2020	Licenciée en sciences sociales et psychopédagogiques CAS en développement durable	Membre
Pidoux Claude (jusqu'au 30.06.2020)	1999	Géomètre ETS, maître-agriculteur	Membre
Rickli Didier	2014	Licencié en droit, notaire	Membre

Le Conseil de Fondation s'est réuni six fois cette année et travaille de manière bénévole. Le directeur participe aux séances avec voix consultative.

Depuis 2016, dans une perspective de bonne gouvernance et de transparence, un registre des intérêts des membres du Conseil de Fondation est élaboré et tenu à jour. Il est publié sur le site internet de la Fondation (www.fondationcsc.ch).



1. Entré au Conseil de Fondation en 2015
2. Entrée au Conseil de Fondation en 2001 (présidente de 2001 à 2015)
3. Entré au Conseil de Fondation en 2015
4. Entré au Conseil de Fondation en 1999

Le directeur et le comité de direction (état au 31 décembre 2020)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation/Profession	Fonction
Volet David (depuis le 01.11.2020)	2020	DAS en gestion et direction d'institutions sociales Certificat supérieur de management CAS praticien formateur Maître socioprofessionnel	Directeur
Chatellenaz Lysiane	2013	Brevet Fédéral de spécialiste en gestion du personnel	Directrice adjointe RH
Pilet Olivier	2011	Educateur social Diplôme cours supérieur pour Managers CSM - CRPM	Directeur adjoint Hébergement Ateliers
Vuillet Nicolas	2016	Brevet Fédéral de spécialiste en Finances et comptabilité, réviseur agréé	Directeur adjoint Finances

Il n'y a pas de liens personnels entre les membres du Conseil de Fondation et ceux de la direction.

L'organe de révision

Les comptes de la fondation sont soumis au contrôle ordinaire selon les exigences du Canton de Vaud. Depuis 2016, l'organe de révision est la société Fidinter SA. Le responsable de mandat est Monsieur Giovanni Chiusano, expert-comptable diplômé, expert réviseur agréé, partenaire.

Les comptes de la fondation sont également présentés chaque année à l'autorité de surveillance des Fondations.

Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer

La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, de la vice-présidente, du secrétaire, du trésorier, du directeur et des directeurs adjoints, ces derniers ne pouvant cependant pas signer ensemble.

Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement

La haute surveillance et le subventionnement des activités et des prestations de la Fondation sont régis par la loi suivante :

- La loi cantonale sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour les personnes Handicapées (LAIH) du 10 février 2004 sous l'égide du Département de la Santé et de l'Action Sociale du Canton de Vaud et de son service, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Les dons et les donateurs

Tous les dons reçus par la Fondation sont toujours destinés à améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ils ne servent jamais à couvrir les dépenses d'exploitation ordinaires.

Il n'y a pas de frais administratifs qui sont imputés sur les montants reçus. Les dons sont toujours utilisés conformément à la volonté ou aux indications exprimées par les donateurs.

Tous les dons font l'objet d'un accusé de réception et de remerciements.

La Fondation n'a pas conclu de mandat de recherche de fonds avec une personne ou un organisme externe.

Les adresses des donateurs restent la possession exclusive de la Fondation. Elles ne sont pas traitées par des tiers, ni cédées, ni vendues, ni échangées, ni louées.

Sur simple demande de leur part, l'adresse des donateurs est radiée et aucune sollicitation n'est envoyée.

Le statut fiscal

La Fondation est reconnue d'utilité publique et exonérée par l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud, pour le revenu, la fortune et l'impôt fédéral direct. La dernière décision date du 12 décembre 2016.

La prévoyance professionnelle

La Fondation ne gère pas elle-même sa prévoyance professionnelle. Ses collaborateurs sont affiliés au fond de prévoyance de la Zurich Assurance (Fondation collective Vita).

Les liens

La Fondation est notamment membre des organisations suivantes :

- Association Vaudoise des Organisations Privées pour personnes en difficulté (AVOP)
- Institutions sociales suisses pour personnes handicapées (INSOS)
- Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH)
- Association insieme Vaud
- Réseau d'accompagnement du handicap en milieu ordinaire (RAHMO)



Les finances

Le bilan

	Notes	2020	2019
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant		3'236'626.36	3'513'331.70
Trésorerie	1	493'337.29	677'872.47
Débiteurs	2	2'322'257.42	2'107'420.23
Autres créances à court terme	3	19'743.00	9'834.86
Stocks	4	349'300.00	356'500.00
Actif de régularisation décompte final DGCS	5	0.00	291'926.13
Actifs de régularisation autres	6	51'988.65	69'778.01
Actif immobilisé		3'230'576.58	3'268'309.47
Immobilisations financières	7	8'403.85	8'403.00
Immobilisations corporelles	8	3'222'172.73	3'259'906.47
Total de l'actif		6'467'202.94	6'781'641.17
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme		1'862'803.52	1'583'120.46
Dettes résultant d'achats et de prestations		545'583.43	647'822.46
Dettes à court terme portant intérêts ¹		92'000.00	90'000.00
Comptes-courants résidents		134'815.28	133'445.17
Prêt de la DGCS ²		500'000.00	500'000.00
Autres dettes à court terme	9	128'406.17	127'158.63
Passif de régularisation décompte final DGCS	10	283'622.34	0.00
Passifs de régularisation		178'376.30	84'694.20
Capitaux étrangers à long terme		2'609'358.30	3'215'848.25
Dettes à long terme portant intérêts	11	2'609'358.30	3'215'848.25
Capitaux étrangers		4'472'161.82	4'798'968.71
Fonds propres		1'995'041.12	1'982'672.46
Capital	13	1'209'367.32	1'209'367.32
Résultat hors exploitation		0.00	0.00
Fonds et réserves	12	785'673.80	773'305.14
Total du passif		6'467'202.94	6'781'641.17

Le compte d'exploitation

	Notes	2020	2019
		CHF	CHF
Produits d'exploitation		14'323'508.63	14'122'559.34
Contributions des résidents et API		4'961'480.65	4'907'730.65
Contributions du canton de Vaud et autres cantons		9'416'685.35	8'607'217.85
Décompte final de la DGCS		-283'622.34	291'926.13
Produits des ateliers Artisanaux	14	16'586.87	16'809.08
Autres produits de l'exploitation	15	34'248.39	37'675.58
Marge brute des ateliers Hôteliers et Verts	16	101'245.82	172'667.93
Dons, legs	12	14'360.86	54'900.30
./. Affectation nette aux fonds pour dons	12	-12'368.66	-39'429.35
Produits exceptionnels	17	8'320.52	14'659.36
Subventions et autres contributions	18	66'571.17	58'401.81
Charges directes d'exploitation		-14'323'508.63	-14'122'559.34
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	19	-9'423'341.25	-9'541'002.62
Charges sociales	19	-1'770'155.57	-1'745'741.07
Autres frais du personnel	19	-231'979.00	-182'366.21
Honoraires pour prestations de tiers	19	-925'797.38	-731'600.74
Besoins médicaux		-38'617.90	-15'532.50
Alimentation		-402'121.29	-402'309.68
Entretien ménage		-82'036.32	-61'966.84
Entretien/rép. machines, mob., véhicules et immeubles	20	-396'334.93	-433'159.15
Charges d'invest. - loyers, leasings et petites acquisitions	21	-104'258.80	-105'528.95
Charges d'invest. - intérêts s/ATF, hypothèques et autres	22	-31'972.84	-37'499.47
Charges d'invest. - amortissements	23	-400'104.82	-320'982.44
Eau, énergie		-233'410.30	-230'356.15
Ecole, formation et loisirs		-42'018.03	-55'807.00
Frais de bureau et d'administration		-81'506.04	-89'827.60
Outillage et matériel pour les ateliers	14	-10'640.57	-13'797.09
Autres charges d'exploitation (assurances, taxes, cotisations, divers)		-149'213.59	-147'466.83
Charges exceptionnelles (perte sur débiteur)		0.00	-7'615.00
Résultat d'exploitation ¹		0.00	0.00

¹ Le résultat d'exploitation est à zéro du fait de la prise en compte dans les produits d'exploitation du décompte final pro-forma à recevoir ou à payer en fonction du résultat.

Ce dernier est notamment constitué d'éléments extrabudgétaires, tels que les renforts à l'encadrement, sous déduction de la part du budget d'exploitation non dépensé conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016. Ce décompte final est remboursé, respectivement payé à la DGCS dans le courant de l'année qui suit l'exercice bouclé.

Le compte de résultat

Notes	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat hors exploitation	0.00	0.00
Pas de de différentiel sur décompte final		

L'annexe aux comptes

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et des directives de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La structure des comptes annuels est adaptée aux spécificités des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan, à l'exception des terrains et des immeubles, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis, et les immeubles sont amortis sur la base des amortissements financiers des prêts hypothécaires. Les subventions obtenues sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire, et le résultat final des activités peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants. Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans des comptes de régularisation. (Il existe une incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus que lors de l'établissement du décompte final).

Selon la Directive concernant le financement de l'exploitation des Etablissements socio-éducatifs (DFESE), et en référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016 dérogeant pour les années 2016 à 2018 à l'allocation au fond d'égalisation des résultats concernant un éventuel excédent de produits reconnus, la DGCS couvre le déficit effectif reconnu d'exploitation, les excédents de produits sont restitués. Selon l'arrêté du 13 janvier 2021, la mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et concerne le traitement des excédents des exercices comptables 2020 à 2021.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts directs cantonaux pour buts d'utilité publique, selon attestation du 12 décembre 2016.

II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Fondation CSC St-Barthélemy
Le Château
1040 Saint-Barthélemy

Statuts - Règlements - Registre du Commerce

En vertu des statuts entrés en vigueur le 1er janvier 2017, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Organes - Personnes habilitées à signer au 31 décembre :

a) Conseil de fondation

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil de Fondation est composé de 5 membres au moins.

Fonction	Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile	Mode de signature
Président	Equey Christophe, de Genève, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Vice-Présidente	Bottlang-Pittet Jaqueline, de Saint-Gall, à Villars-le-Terroir	Coll. à 2
Trésorier	Rinderknecht Christian, de Hedingen, à Morges	Coll. à 2
Secrétaire	Vuille Pierre, de La Sagne, à La Tour-de-Peilz	Coll. à 2
Membre	Favre Sandrine, de Saint-Barthélemy (VD), à Saint-Barthélemy (VD)	
Membre	Henny Elisabeth, de Lausanne, à Lausanne	
Membre	Hucher Jean-Claude, de Lausanne, à Lausanne	
Membre	Matter Thierry, de Moosleerau, à Bourg-en-Lavaux	
Membre	Michaud Christine, de Zunzgen, à Jorat-Menthue	
Membre	Rickli Didier, de Bourg-en-Lavaux, à Bourg-en-Lavaux	

Les membres du Conseil de Fondation exercent leur activité bénévolement conformément à l'art. 7, alinéa 3 des Statuts. Seules les dépenses engendrées par l'activité sont indemnisées conformément au règlement pour le remboursement des frais des membres de la Fondation CSC St-Barthélemy qui a été approuvé par l'administration cantonale des impôts.

b) Autres personnes habilitées à signer (* mais pas entre elles)

Fonction	Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile	Mode de signature
Directeur	Volet David, d'Oron, à Oron	Coll. à 2
Directrice adjointe Ressources Humaines	Chatellenaz Lysiane, de Morges, à Pampigny *	Coll. à 2
Directeur adjoint Hébergement et Ateliers	Pilet Olivier, de Rossinière, à Prilly *	Coll. à 2
Directeur adjoint Finance et Administration	Vuillet Nicolas, d'Appenzell, à Froideville *	Coll. à 2

c) Organe de révision

Fidinter SA

Adresse : Rue des Fontenailles 16 - Case postale - 1001 Lausanne
Téléphone : 021/614 61 61
Réviseur responsable : Giovanni Chiusano - giovanni.chiusano@fidinter.ch

III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation étant donné que les immeubles sont occupés pour l'exploitation de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

L'annexe aux comptes

2020	2019
CHF	CHF

IV. Informations sur les postes des états financiers

Introduction

Les commentaires ci-après font référence aux points mentionnés au bilan et aux comptes d'exploitation. Par ailleurs, les comptes et les annexes présentés étant déjà passablement détaillés et comportant de nombreuses informations chiffrées, ne sont faits ci-après que des commentaires succincts relatifs aux points qui semblent les plus importants.

1. Trésorerie	493'337.29	677'872.47
Caisses	23'522.41	15'273.81
PostFinance	470'899.13	475'066.01
Banques	-1'084.25	187'532.65

La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes-courant des résidents (voir ci-dessous). Le montant de liquidité en banque dépend directement du montant engagé par l'ATF (Avance à Terme Fixe). Au 31 décembre, un montant de CHF 1'7000'000.- demeure disponible de notre ligne de crédit.

Total à couvrir selon directive de la DGCS	134'815.28	133'445.17
Comptes-courant résidents passifs	134'815.28	133'445.17
Total à couvrir selon décision du Conseil de Fondation en 2016	497'745.80	485'377.14
Fonds pour dons libres et affectés	497'745.80	485'377.14

2. Débiteurs	2'322'257.42	2'107'420.23
Débiteur DGCS	1'725'325.45	1'491'621.10
Autres débiteurs	836'931.97	855'799.13
Correction de valeur sur les débiteurs	-240'000.00	-240'000.00

3. Autres créances à court terme	19'743.00	9'834.86
C/c résidents débiteurs	1'364.80	3'664.86
Autres avances	0.00	450.00
C/c charges sociales	18'378.20	5'720.00

4. Stocks	349'300.00	356'500.00
------------------	-------------------	-------------------

La diminution de 2.0%, n'appelle pas de commentaire particulier.

5. Actif de régularisation décompte final DGCS	0.00	291'926.13
Excédent de charges 2019	0.00	291'926.13

Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante. Ce montant provient notamment des renforts à l'encadrement supplémentaires extra-budgétaires dont les incidences sont reconnues par la DGCS lors du décompte final.

L'annexe aux comptes

	2020	2019
	CHF	CHF
6. Actifs de régularisation autres	51'988.65	69'778.01
Charges payées d'avance et décomptes à recevoir	51'988.65	69'778.01
7. Immobilisations financières	8'403.85	8'403.00
Garantie de loyer - Marjovet 5a bis	8'403.85	8'403.00
8 . Immobilisations corporelles	3'222'172.73	3'259'906.47
Mobilier	459'648.65	523'296.05
Machines	349'454.68	308'578.75
Informatique	146'063.50	161'883.70
Véhicules	115'971.65	132'779.65
Terrains	132'800.00	132'800.00
Immeubles	2'018'234.25	2'000'568.32
<i>Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaire particulier.</i>		
9. Autres dettes à court terme	128'406.17	127'158.63
Dépôts de garantie (clefs et divers)	11'290.00	10'390.00
Dépôts de garantie (résidents étrangers et divers)	108'200.00	108'200.00
Autres dettes	8'916.17	8'568.63
<i>Les résidents non garantis par un Canton ont tous déposé une garantie financière.</i>		
10. Passif de régularisation décompte final DGCS	283'622.34	0.00
Excédent de produits 2020	283'622.34	0.00
<i>Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante.</i>		
11. Dettes à long terme portant intérêts	2'609'358.30	3'215'848.25
Emprunts garantis par l'Etat de Vaud (PostFinance site Ferme)	765'671.00	783'677.00
Emprunt garanti par l'Etat de Vaud (PostFinance Chalets)	316'048.00	323'500.00
<i>(Les chalets ont été vendus en 2016, mais le remboursement de l'emprunt n'est pas autorisé, il se fera à l'échéance, le 30.06.2022).</i>		
Avance à terme fixe (BCV)	1'000'000.00	1'550'000.00
<i>(Sur la limite de crédit de 2'700 KCHF octroyée par la BCV, il faut garder à l'esprit que 300 KCHF sont nécessaires au remboursement de l'emprunt PostFinance mentionné ci-dessus.)</i>		
Prêt hypothécaire BCV pour les divers projets accordés par la DGCS	619'639.30	648'671.25
./ Part court terme des dettes à long terme	-92'000.00	-90'000.00
<i>(le retraitement à court terme est composé de la part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette)</i>		

L'annexe aux comptes

	2020	2019		
	CHF	CHF		
12. Fonds et réserves	Etat au 01.01.2020	Attributions	Utilisations	Etat au 31.12.2020
Fonds de dons libres	422'264.01	9'720.00	0.00	431'984.01
Fonds de dons affectés	63'113.13	4'640.86	-1'992.20	65'761.79
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	773'305.14	14'360.86	-1'992.20	785'673.80
13. Capital		1'209'367.32		1'209'367.32
Solde au 1er janvier		1'209'367.32		1'259'379.86
Attribution du résultat de l'exercice précédent		0.00		-50'012.54
14. Marge brute des ateliers Artisanaux				
Ventes		16'586.87		16'809.08
./. Achats outillage et matériel pour les ateliers		-10'640.57		-13'797.09
Marge brute économique		5'946.30		3'011.99
15. Autres produits de l'exploitation		34'248.39		37'675.58
Logement du personnel		15'879.25		15'251.70
Location de salles		0.00		185.70
Repas du personnel		11'976.72		14'579.90
Recettes de la cafétéria et repas à des tiers		4'244.16		5'317.74
Autres revenus		2'148.26		2'340.54
16. Marge brute des ateliers Verts et Hôtelières				
Chiffre d'affaires		561'776.91		648'076.56
./. PRAMV (prix de revient des marchandises vendues)		-460'531.09		-475'408.63
Marge brute comptable		101'245.82		172'667.93
Marge en %		18.0%		26.6%
<i>La baisse du chiffre d'affaires et de la marge en % sont dues aux conséquences de la situation sanitaire (COVID-19) et des fermetures imposées par l'Etat.</i>				
17. Produits exceptionnels		8'320.52		14'659.36
Redistribution de la taxe CO2		5'157.65		12'209.50
Vente de matériel et divers		3'162.87		1'949.86
Encaissement de créances liquidées		0.00		500.00

L'annexe aux comptes

	2020	2019
	CHF	CHF
18. Subventions et autres contributions	66'571.17	58'401.81
Participation aux investissements des ateliers par la DGCS	45'542.00	51'844.00
Autres contributions et autres subventions (HES-SO, ASE, Rahmo)	21'029.17	6'557.81

19. Charges de personnel (groupe 3)	12'351'273.20	12'200'710.64
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	9'423'341.25	9'541'002.62
Charges sociales	1'770'155.57	1'745'741.07
Autres frais du personnel	75'518.85	66'100.80
Formation	156'460.15	116'265.41
Honoraires pour prestations de tiers	273'490.18	241'409.64
Honoraires pour personnel temporaire	652'307.20	490'191.10

20. Entretien/rép. machines, mobilier, véhicules et immeubles	396'334.93	433'159.15
--	-------------------	-------------------

La baisse de 9.5 % provient notamment de l'utilisation d'un don à charge de ce poste l'année précédente et de la baisse d'activité en lien avec la situation sanitaire.

21. Charges d'invest., loyers, leasings	104'258.80	105'528.95
--	-------------------	-------------------

Ce point n'appelle pas de commentaire particulier.

22. Charges d'invest., intérêts s/ATF, hypothèques et autres	31'972.84	37'499.47
---	------------------	------------------

La baisse de 14.7% provient notamment de la moindre sollicitation de notre ligne de crédit pour le financement suite à l'intégration de 3 renforts à l'encadrement extra-budgétaires dans le budget.

23. Charges d'investissement, amortissements	400'104.82	320'982.44
Mobilier	121'086.05	132'676.60
Machines	76'008.75	79'473.09
Informatique	46'448.70	33'724.00
Véhicules	71'508.00	62'275.00
Immeubles	85'053.32	12'833.75

Ce point n'appelle pas de commentaire particulier, le volume d'amortissement dépend directement des investissements accordés, notamment des investissements selon les Directives et recommandations sur les Infrastructures des Etablissements Socio-éducatifs pour adultes (DIESE).

L'annexe aux comptes

2020

2019

CHF

CHF

V. Informations complémentaires

24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices comparés.

25. Montant résiduel des engagements de leasing

Montant résiduel des engagements de leasing	93'782.15	102'531.01
--	------------------	-------------------

Les dettes de leasing ne sont pas comptabilisées au passif du bilan.

26. Dettes envers des institutions de prévoyance

0.00

34'502.75

Voir remarque de la note n° 28 concernant la LPP.

27. Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation

Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation		
Immeubles	2'018'234.25	2'000'568.32
Cédules hypothécaires envers la BCV	14'000'000.00	14'000'000.00
Cession des subventions à recevoir de la DGCS	4'100'000.00	4'100'000.00



L'annexe aux comptes

2020	2019
CHF	CHF

28. Engagements conditionnels

Engagement de restitution de subventions immeubles

En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.)

Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 10'130'385.50 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015.

Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

Rattrapage de LPP

Suite à une analyse du traitement de la LPP de collaborateurs en lien avec l'application de la CCT, il a été constaté que des rattrapages de cotisations LPP devaient être effectués pour un total de CHF 156'990 (hors intérêts). Le résultat de cette analyse a été soumis à la DGCS le 3 février 2021, la Fondation est dans l'attente d'une réponse de la DGCS quant à la prise en charge du montant rétroactif qui n'est pas comptabilisé au 31.12.2020.

29. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2020 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

La fondation CSC St-Barthélemy est au bénéfice d'une succession en cours dont le montant n'est pas connu à ce jour.

30. Valeur assurance incendie des immobilisations

	indice 125	indice 125
Total de la valeur incendie des immeubles	27'798'205.00	27'771'229.00
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	27'798'205.00	27'771'229.00
Assurance mobilier & professionnelle/industrielle	5'574'800.00	5'574'800.00

31. Estimation fiscale immeubles

Total de l'estimation fiscale des immeubles	18'839'900.00	18'839'900.00
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	18'836'600.00	18'836'600.00
Divers, Oulens-sous-Echallens	500.00	500.00
Divers, Goumoëns	2'800.00	2'800.00

Le rapport de l'organe de révision

fidinter

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la
Fondation CSC St-Barthélemy, Saint-Barthélemy

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation CSC St-Barthélemy, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux directives comptables de l'Etat de Vaud et aux statuts, incombe à la Direction et au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction et le Conseil de fondation sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux directives de l'Etat de Vaud et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, aux directives comptables de l'Etat de Vaud et aux statuts.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant

Rapport sur d'autres dispositions légales

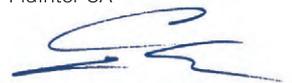
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 19 mars 2021

Fidinter SA



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

er Christine Blaser
Bachelor of Science HEC-BSc

Remerciements

La fondation remercie le Canton de Vaud et ses autorités pour son soutien grâce à une subvention par l'entremise de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Tous nos sincères remerciements vont également aux donateurs qui, par leur geste de générosité tout au long de l'année, ont amélioré le quotidien des résidents.

**Votre générosité nous est précieuse.
Merci pour votre soutien !!**





Fondation CSC
St-Barthélemy

Le Château
1040 St-Barthélemy
021 886 23 30

www.fondationcsc.ch

IBAN : CH64 0900 0000 1026 4255 1

